



AFDN

Association Française  
des Diététiciens Nutritionnistes

35, allée Vivaldi - 75012 PARIS – France  
Tél. : 01 40 02 03 02 - Fax : 09 70 61 15 93  
www.afdn.org – E-mail : [afdn@afdn.org](mailto:afdn@afdn.org)

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 en Visio-conférence

### Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN)

Samedi 1<sup>er</sup> juin 2024, à 10h00, en visioconférence (Zoom), les adhérents de l'AFDN se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du président.

Une liste d'émargement a été dressée pour les 30 adhérents et les 9 membres du Conseil d'Administration présents auxquels se sont ajoutés les 10 pouvoirs à l'Assemblée Générale, soit 49 votants sur 2122 adhérents à jour de cotisation à la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale. Elle est annexée au présent procès-verbal.

#### **Nombre de pouvoirs reçus : 10 pouvoirs**

#### **Attribution des pouvoirs reçus dans la limite de 5 pouvoirs par personne présente (article 7 des statuts) :**

- Ghislain Grodard-Humbert : 2
- Aurélie Lebrasseur : 3
- Floriane Breton : 2
- Maurine Masrouby : 1
- Lydia de Azevedo : 2

**Membres du Conseil d'Administration présents** : Ghislain Grodard-Humbert (président), Yoann Cadiou (vice-président), Aurélie Lebrasseur (vice-présidente), Magali Nello (trésorière), Floriane Breton (secrétaire générale), Laurence Mazziotta-Quentin, Laure Sapmaz, Lydia De Azevedo

**Membre du Conseil d'Administration coopté présent** : Gaëlle Soriano

**Membre du Conseil d'Administration excusé** : Pierre Van Cuyck

Étaient également présentes : Amélie de Feraudy (salariée du siège), Cécile Landrieux (experte comptable)

Le Président, Ghislain Grodard-Humbert ouvre la séance.

Le Président rappelle que l'assemblée ordinaire est appelée à délibérer sur :

- Le rapport moral et financier 2023,
- Les objectifs et le budget prévisionnel de 2024.

Le bilan détaillé de l'année 2023 a été adressé aux adhérents et a pu être consulté sur le site :

<https://www.afdn.org/documentation/nos-publications-revues/publications>

## En introduction

Le Président commence par évoquer la bonne santé de l'AFDN au niveau de l'engagement par le nombre d'adhérents qui évolue positivement depuis quelques années, permettant de voir que nous répondons aux attentes des adhérents et de la profession.

Il rappelle que nous réunissons environ 85 bénévoles dont 23 Délégués de Région qui gèrent l'animation en régions, ils créent une dynamique territoriale : cela permet, en plus d'une représentativité de l'AFDN sur le territoire, de développer le projet associatif au plus près des adhérents (et avec leur aide).

Le président fait un point sur les chiffres à date concernant les adhésions (2023).

Il informe de la hausse du nombre d'adhérents depuis plusieurs années, permettant ainsi de valider le sens donné à nos actions. Néanmoins, même si nous avons l'impression d'arriver à un plafond à 2600 adhérents, il faut espérer que nous puissions continuer d'évoluer positivement.

Ce nombre conséquent d'adhérents permet d'être plus légitime, et d'être écouté par le Ministère de la Santé et des Solidarités, de l'Agriculture, et la Souveraineté alimentaire, de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

La profession regroupe près de 16 455 diététiciens au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce chiffre a doublé en dix ans. C'est un chiffre que l'on met en avant auprès des instances et des tutelles car nous démontrons notre présence sur tout le territoire.

La profession de Diététicien Nutritionniste est l'une des rares professions à pouvoir représenter presque 2600 membres (2570 membres) quand nos collègues ergothérapeutes, kinésithérapeutes, etc. sont de leur côté autour des 1600/1800 adhérents.

Le président en profite pour remercier les adhérents présents depuis plusieurs années, ainsi que les nouveaux adhérents. Il ajoute que le CA écoute et essaye de prioriser les actions pour pouvoir répondre en fonction des orientations prioritaires données par différentes tutelles.

En 2024, nous sommes à nouveau sur une bonne tendance en termes d'adhésions avec une forte hausse d'étudiants dont le montant de cotisation reste très attractif (15 €) : 13% d'étudiants sont représentés à l'AFDN à mi-mai 2024. La présence des étudiants au sein d'une association professionnelle intéresse beaucoup les ministères et tutelles.

Quand nous regardons les secteurs d'activité, on observe que l'AFDN représente en majorité des collègues exerçant en libéral (1141) puis en établissements de santé (914) mais aussi en activités mixtes (autres : 328), en formations (305), en collectivités (216).

L'AFDN représente l'ensemble des domaines d'activités du diététicien nutritionniste.

La revue Information Diététique continue d'attirer de nouveaux abonnés avec 1503 abonnés en 2023, en hausse depuis 2021. L'audience est estimée à environ 6000/7000 personnes car la revue est envoyée dans de nombreux établissements / collectivités.

En termes de communication, nous nous appuyons sur plusieurs outils : Informations Diététique, la newsletter, le site internet refondé complètement, les mailings, les réseaux sociaux, etc.

L'arrivée d'une 3<sup>ème</sup> personne au siège nous a permis notamment de développer l'activité et la communication sur nos réseaux sociaux.

La section offre d'emplois sur le site internet fonctionne encore très bien avec + 400 offres par an.

Des mails sont ciblés : 59 emailings en 2023

- Communication spécifique 20 mails (*Mise en place d'un webinaire, programme de formations, semaine nationale de la dénutrition, etc.*)
- Newsletter mensuelle 11 mails
- FOCUS JE 13 mails (*Relance Prix AMD, ateliers, posters, Focus Conférencier, etc.*)
- Emails partenaires 5 mails (*La Collective des Amandes de Californie, Nestlé Health Science, Nutricia*) -
- Informations pratiques 10 mails (*Vœux, campagne adhésion, invitation AG, remerciements JE*).

Le président présente les différentes commissions et groupes de travail de l'AFDN et rappelle brièvement leurs missions et objectifs. Il en profite pour remercier les personnes missionnées par le Conseil d'Administration pour représenter l'AFDN dans des groupes de travail afin de réaliser la mission confiée.

## Rapport d'activités 2023

Ghislain Grodard-Humbert reprend les éléments principaux transmis dans le rapport d'activités et insiste sur les deux actions prioritaires portées par l'AFDN en 2023 :

### Projets partiellement atteints :

- **La formation initiale /la Réingénierie** : Faire reconnaître le BUT à la place du DUT pour accéder au titre de diététicien. Pas d'opposition à ce que le Ministère ajoute le BUT mais, dans la liste des diplômes, nous retrouvons des diplômes dont on ne connaissait rien (2 autres formations). L'AFDN va rester vigilante car par simple arrêté, le ministère et la DGOS peuvent décider d'attribuer le diplôme. Un arrêté vient de sortir permettant d'accéder au titre de DN avec le BUT. Il y aura donc le BTS et le BUT. LE BTS est toujours en BAC +2, un travail est en cours à ce sujet (une réingénierie est en cours). C'est une avancée historique pour la profession.

### Projets atteints :

- **Promouvoir la profession** lors de communications à destination du **grand public** avec une présence dans la presse nationale, programmes télévisés, quotidiens nationaux, un article dans Le Point, des participations à des journées comme la Journée Mondiale de l'Obésité, la Journée internationale des diététiciens nutritionnistes, la semaine nationale de lutte contre la dénutrition.

- **Poursuivre les travaux sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'alimentation.**

- **L'accès à la carte e-CPS** à la suite de la fusion en cours du fichier national ADELI en RPPS +. C'est désormais le numéro RPPS qui permet d'identifier les DN en France. Une carte e-CPS peut donner accès à des ressources en ligne, à des solutions de parcours de soins. Encore une avancée pour la

reconnaissance de la profession.

- **Renforcer les partenariats avec les associations de restauration collective**

Participation au Conseil d'Administration de Restau'Co notamment...

- Poursuivre le **développement du format « webinaire »**.

**Projets en cours de réalisation :**

- **Positionner le diététicien dans la formalisation de nouveaux parcours de soins**
- **Développer les partenariats avec les associations de patients.**
- **Promouvoir le positionnement des étudiants au sein de l'association.**
- **Promouvoir les pratiques avancées des diététicien.ne.s nutritionnistes auprès des tutelles**  
Il y a eu des échanges avec la DGOS. Il nous faut le soutien de la FFN.
- **Développer l'offre de formation continue** en proposant de nouvelles formations en fonction des demandes des adhérents, des besoins émanant des ministères, etc.
- **Poursuivre les travaux avec le CNRC** : déclinaison de l'arrêté sur d'autres publics.
- **Finaliser la mise en œuvre des recommandations sur les alimentations standard et thérapeutiques**, chez l'adulte en établissement de santé.

Au niveau de la **formation continue**, ce sont 21 sessions de formation qui ont eu lieu.  
Nous travaillons sur les formats en visio-conférence, la délocalisation des formations en région.

**Point sur les JE** : Le président fait un bilan des JE 2023 à Tours. Il explique l'enjeu de mettre désormais en place le format « keynote speakers » pour avoir des interventions plus longues.  
Des sessions satellites ont également vu le jour avec la session « Cadre » et une session « Offre Alimentaire et Restauration Collective ».  
Nous avons également ajouté des Communications orales.

**Point sur les participations de l'AFDN**

- **HAS**
- **Comité de suivi du PNNS 4**
- **HCPP**
- **ANDPC (Agence nationale du Développement Professionnel Continu)**
- **Travaux de refonte du DUT en BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)**
- **UNAPL -FIFPL** : Adhérent à l'UNAPL, organisation syndicale qui défend et promeut fortement l'activité libérale des diététiciens nutritionnistes, l'AFDN obtient de nombreuses informations pour soutenir les diététiciens libéraux, et est représentée au niveau ministériel.
- **FFN**
- **Collectif de lutte contre la dénutrition**
- **FSP (Fédération des soins primaires)**
- **SFNCM (alimentation thérapeutique)**
- **CNRC**

- CNFPT
- RestauCo
- OBEPAR, OBEPEDIA
- EFAD
- ICDA ...

Magali Nello, trésorière, présente le bilan financier. Le budget prévisionnel a été dépassé avec un total de produits de 529 585 €. L'objectif a donc été dépassé. Nous avons un excédent de 14 096 €. Le budget global de l'AFDN demeure excédentaire, démontrant la stabilité financière de l'association.

Comparativement à l'année précédente, on note que l'excédent est en baisse. Cette réduction d'excédent par rapport à l'année précédente s'explique par deux facteurs :

- D'une part, la diminution des revenus en lien avec les Journées d'Études 2023 en comparaison avec ceux des Journées Européennes francophones des Diététicien.ne.s (JED à Lyon) dont le succès a été exceptionnel ;
- D'autre part, une augmentation des dépenses associatives en raison notamment de la reprise de réunions en présentiel des différents groupes de travail et commissions, après une période de restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

En résumé, l'AFDN maintient une situation financière solide et continue de progresser vers la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Le CA propose de mettre en réserve l'excédent.

## Votes du Rapport d'activités et Bilan financier 2023

### **Résolution 1 \_ Approbation du rapport financier 2023 et Mise en trésorerie de l'excédent de 2023**

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 1 est approuvée à l'unanimité.

### **Résolution 2 \_ Quitus au CA pour la gestion de l'excédent de 2023**

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 2 est approuvée à l'unanimité.

## Présentation des objectifs 2024

Ghislain Grodard-Humbert présente les objectifs de l'association pour l'année 2024 :

- Dans le cadre des accords de Bologne et du Ségur de la Santé, selon une approche systématique, obtenir du gouvernement la reprise du projet d'universitarisation de la formation initiale :
  - En participant en qualité de partie prenante à la **refonte des référentiels de compétences, de formation et d'évaluation du BTS Diététique** sous le pilotage de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse).
  - En participant au groupe de travail ministériel visant à **évaluer la qualité de vie des étudiants** dans une formation en deux ans et la dérégulation du nombre de diplômés diététicien.ne.s en lien avec les écoles privées.

- En participant au **groupe de travail** sous le pilotage par la Direction générale de l'offre de soins portant sur la **réingénierie de la formation initiale** (initialement prévu en juillet 2021).
  - En se positionnant en faveur d'une **refonte du référentiel métier de compétences et d'activités du métier** (datant de 2011).
  - En se positionnant en faveur de la création de **masters de pratiques avancées et d'un doctorat** afin que les diététicien.ne.s nutritionnistes deviennent acteurs dans le champ de la recherche (et non seulement la recherche en soins) et de l'enseignement universitaire.
  - En promouvant le développement des **statuts hospitalo-universitaires** des diététicien.ne.s nutritionnistes titulaires d'un doctorat dans la fonction publique hospitalière.
- Promouvoir la profession lors de communications à destination du grand public, en particulier lors de la journée internationale des diététicien.ne.s nutritionnistes, la journée mondiale de l'obésité et lors de la semaine nationale de lutte contre la dénutrition, etc.
  - Poursuivre les travaux sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'alimentation face aux préoccupations de santé en renforçant le rôle et les compétences des diététicien.ne.s nutritionnistes en matière de promotion d'une alimentation saine et durable.
  - Positionner le diététicien dans la formalisation de nouveaux parcours de soins (en particulier le parcours de soins de la personne atteinte de surpoids et/ou d'obésité).
  - Développer les partenariats avec les associations de patients.
  - Promouvoir le positionnement des étudiants au sein de l'association.
  - Promouvoir les pratiques avancées des diététicien.ne.s nutritionnistes auprès des tutelles.
  - Développer l'offre de formation continue en proposant de nouvelles formations.
  - Poursuivre les travaux avec le CNRC dans le but de décliner l'arrêté à d'autres populations.
  - Poursuivre le développement du format "webinaires" en lien avec les besoins d'informations des diététicien.ne.s nutritionnistes sur des sujets scientifiques ou sociétaux.
  - Réaliser un argumentaire à destination du ministère de la Santé dans le cadre de la prochaine Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour la protection de l'activité de l'art des diététicien.ne.s face à l'émergence des pseudo-nutritionnistes (exercice illégale de la diététique et de la nutrition, droit à réaliser certaines prescriptions, etc.).
  - Réaliser un état des lieux des différents protocoles de coopération nationaux et locaux en cours impliquant des diététicien.ne.s nutritionnistes.
  - Réaliser un état des lieux et un débat au sein de l'association autour de l'intérêt d'un ordre professionnel et d'un code de déontologie pour la profession.

- Promouvoir un nouveau statut de « diététicien.ne scolaire » acteur de santé publique en milieu scolaire auprès des ministères concernés.
- Positionner les compétences spécifiques du diététicien dans le cadre de la réforme du référentiel de compétences et de formation du métier infirmier dans le but de réserver les activités de soins diététiques et nutritionnels aux diététicien.ne.s (prescription de compléments nutritionnels oraux par exemple).
- Actualiser les recommandations professionnelles co-rédigées avec la HAS parues en 2006 "Consultation diététique réalisée par un diététicien".
- Finaliser les fiches "Fibres" et "Menus" avec le groupe-projet SFNCM sur les « Recommandations pour les alimentations thérapeutiques de l'adulte en établissement de santé ».

### Résolution 3 \_ Approbation des objectifs pour 2024

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 3 est approuvée à l'unanimité.

### Présentation budget prévisionnel 2024

Charges Prévisionnelles	BP total Association
<b>60. Achats</b>	
601. Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	<b>53 500</b>
602. Achats stockés - Autres approvisionnements	<b>6 000</b>
606. Achats non stockés de matière et fournitures	<b>1 500</b>
<b>61. Services ext.</b>	
611. Sous-traitance générale	<b>32 000</b>
613. Locations (loyer + salles)	<b>197 000</b>
615. Entretien et réparations	<b>2 000</b>
616. Primes d'assurances	<b>2 800</b>
<b>62. Autres services extérieurs</b>	
622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	<b>34 000</b>
624. Transports de biens et transports collectifs	<b>23 000</b>
625. Déplacements, missions et réceptions	<b>35 000</b>
626. Frais postaux et de télécommunications	<b>8 000</b>
627. Services bancaires et assimilés	<b>2 200</b>
628. Divers	<b>27 000</b>
<b>63. Impôts et taxes</b>	<b>1 000</b>
<b>64. Charges personnel</b>	
641. Rémunérations du personnel	
645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance	<b>140 000</b>

Produits Prévisionnels	BP total Association
<b>70. Ventes</b>	
706. Prestations de services	<b>533 000</b>
Adhésions	<b>118 000</b>
JE	<b>255 000</b>
Formation	<b>160 000</b>
707. Ventes de marchandises	<b>50 000</b>
<b>Total</b>	<b>583 000</b>

65. Autres charges de gestion courante	4 000
68. Dotation aux amortissements	11 000
TVA non-déductible	3 000
<b>Total</b>	<b>583 000</b>

## Votes des objectifs 2024 et du budget prévisionnel

### Résolution 4 \_ Approbation du budget proposé pour l'année 2024

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 4 est approuvée à l'unanimité.

### Autre point abordé : Règlement Intérieur – Des modifications ont été apportées et actées en CA le 15 avril 2024 :

Afin de préciser ou être plus en cohérence avec ce qui est constaté au quotidien.

- Des titres ont été ajoutés aux différents paragraphes
- L'article 3 : ajout de deux phrases au niveau de l'organisation des bénévoles en précisant que chaque bénévole doit s'engager à respecter la charte des bénévoles. Et aussi, le CA se réserve le droit de questionner et conforter la volonté d'engagement de façon régulière aux membres bénévoles.
- L'article 4 : Ajout d'une phrase au niveau des Délégués de Région (préciser qu'il faut avoir minimum 12 mois d'expérience professionnel pour prétendre au poste de délégué).

Merci à toutes et à tous et RDV aux JE de l'AFDN pour fêter les 70 ans à Paris-Montrouge !

## Questions et échanges

### Retours et remarques : 13 questions

#### 1) Est-ce que vous proposerez un onglet dans emploi à propos de proposition d'offres stages ou d'alternance ?

A ce jour, il y a une catégorie pour les offres d'emploi seulement mais cela peut être une suggestion à faire, d'autant plus que les étudiants peuvent maintenant être adhérents et consulter ces offres.

#### 2) Comment peut-on rejoindre une des commissions ?

Vous pouvez envoyer un CV ainsi qu'une lettre de motivation au nom du président de l'AFDN au siège (à l'adresse [afdn@afdn.org](mailto:afdn@afdn.org)) en y indiquant la commission que vous souhaitez rejoindre. La demande sera traitée dans les meilleurs délais en CA.

#### 3) Doit-on mentionner à la fois le numéro ADELI et le numéro RPPS sur nos documents ou seulement le RPPS?

En théorie, le RPPS suffit à présent mais en pratique nous observons que les mutuelles n'ont pas toutes encore fait la bascule de leur côté. Il vaut mieux indiquer les 2 pour le moment lorsqu'il s'agit de factures à destination des patients pour leur mutuelle.

#### 4) Comment retrouver notre numéro RPPS?

Vous pouvez retrouver la correspondance sur le site de l'Agence du Numérique en Santé en téléchargeant le document ici : <https://esante.gouv.fr/media/10631>

**5) Je vois que vous intervenez dans le projet Obepar. Savez-vous où en est le projet car plus d'information depuis début 2024 et la démission des 2 chargées de projet**

Nous allons transmettre cette demande aux personnes référentes pour pouvoir y répondre. Pouvez-vous m'indiquer votre mail pour transmettre votre question svp ? Merci

**6) Je ne me retrouve pas sur le site de l'annuaire santé... je pensais que l'inscription RPPS était automatique, c'est le cas ?**

Oui tout à fait, cela dépend si vous êtes déjà inscrit auprès de votre ARS ou non. , les nouveaux professionnels peuvent s'enregistrer directement sur le portail d'enregistrement eRPPS : [https://moncompte-ps.esante.gouv.fr/epars/login/page\\_accueil/authentication\\_PS.html](https://moncompte-ps.esante.gouv.fr/epars/login/page_accueil/authentication_PS.html)  
Si vous souhaitez modifier des informations vous concernant, vous pouvez également le faire via ce lien.

**7) FFN ? quelle est la signification précise svp?**

Fédération Française Nutrition

**8) Que représente la ligne « prestations de service » ?**

Il s'agit de tout ce qui est immatériel : adhésions, formations, vente de stands, inscriptions congressistes...

**9) Que représente la ligne « vente de marchandises » ?**

Cela représente les recettes des abonnements Information Diététique.

**10) Le partenariat Nestlé rapporte combien ?**

Le contrat de partenariat a été porté à 13 000 € compte tenu des tarifs des prestations inscrites au contrat.

L'adhérente répond en estimant que le montant de 13000 euros est trop faible et demande si l'AFDN avait besoin de Nestlé pour prendre ce virage de l'alimentation durable surtout que Nestlé a bénéficié de bien plus de visibilité que l'AFDN.

Le président répond en plusieurs temps :

- Compte-tenu des tarifs de prestations fixés annuellement en CA, le montant du contrat était adapté, c'est ce que le CA a validé.
- Le partenariat est intervenu à un moment où nous n'avions pas les moyens humains en termes de salariés et de bénévoles ainsi que le temps parmi les nombreux challenges et objectifs que doit relever l'association, pour permettre de prendre ce virage de l'alimentation durable. Le contrat a été justifié pour le CA avec le bénéfice de permettre de réaliser des travaux (enquête nationale) et outils concrets au service des adhérents (webinaires, podcasts, foire aux questions etc.) dont le succès a été souligné par les adhérents (participants aux webinaires par exemple).
- Le contrat a été étudié et le CA a estimé que les deux parties tireraient autant bénéfice de cette collaboration. De plus, il faut être conscient que ce type de contrat permet de financer les objectifs associatifs.

**11) Concernant le bilan financier 2023, peut-on faire un montant supérieur à 10% du bénéfice pour les réserves ?**

L'expert comptable répond que sur le plan légal il n'y a pas de limite.

**12) Une adhérente à propos des modifications du RI remarque que la durée de 12 mois d'exercice professionnel en tant que diététicien.ne est insuffisant pour occuper des fonctions de bénévole DR :**

Pour le CA, il s'agissait de poser un seuil minimum pour ne pas mettre en difficultés le futur bénévole dans ses missions. Il y a bien sûr des entretiens téléphoniques entre un administrateur AFDN et l'adhérent qui souhaite devenir délégué.

**13) Où peut-on trouver le programme du BUT car je reçois un élève en ce moment sans objectifs de stage ? C'est un stage d'observation thérapeutique de 4 semaines...**

Sur notre site internet au niveau du paragraphe « BUT » : <https://www.afdn.org/page/formation-initiale> . Il y a 16 semaines de stages d'observation thérapeutique.

**14) Une adhérente de Nouméa a trouvé la présentation claire, et invite à dans les territoires d'Outre-Mer : Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française.**

Une erreur s'étant glissée dans le rapport d'activités 2023 dans la liste des bénévoles 2023, le président a rappelé que Agnès Nattier figure parmi les bénévoles missionnées de l'AFDN et tient à la remercier pour son investissement.

Les salariées de l'AFDN centralisent les questions.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2024

Le Président de séance  
Ghislain Grodard-Humbert



La secrétaire de séance  
Floriane Breton



## **ANNEXE : liste des participants sur zoom**

### **Spectateurs (noms-prénoms ou pseudonymes) :**

Agnès Nattier  
Association DU PAIN SUR LA PLANCHE  
Béatrice Carraz  
BELIN B  
Camille  
Cécile Cottus  
Cess  
Delphine Deraeve  
Dorothée Romand  
Drevon  
EMILIE  
Emilie Geffré  
FALVES  
Gaëlle LEDIORON  
Ipad  
Iphone de Maurine (Maurine Masrouby)  
Isabelle AFDN  
Joëlle Bernardon  
JULIE  
Laurence DEVOLDER  
Lorgan JEANNE  
Mariam  
Marie Bordmann  
Marie-Christine Sabinen  
Redmi 9C NFC (Mlle SÉVERIN Marie-Camille)  
Sandrine  
Sara Perraud  
Theolibert (Thérèse Libert)  
Utilisateur de zoom (Sophie Galfard)  
Wauthy Delphine

### **Panélistes (noms prénoms) :**

Ghislain Grodard-Humbert  
Yoann Cadiou  
Gaëlle Soriano  
Floriane Breton  
Amélie de Feraudy  
Laurence Mazziotta-Quentin